



## REGULATIONS DES URGENCES DU CENTRE HOSPITALIER DE SARLAT

Pour des raisons d'effectif médical, et afin de garantir la prise en soins de tous les patients dans des conditions de sécurité, la direction de l'établissement, en lien avec l'ARS, a pris la décision de réorganiser son service d'urgences pour les périodes suivantes :

<b>Mercredi 27 mars 2024</b>	<b>08h30</b>	<b>Au</b>	<b>Jeudi 28 mars 2024</b>	<b>08h30</b>
<b>Samedi 30 mars 2024</b>	<b>08h30</b>	<b>Au</b>	<b>Dimanche 31 mars 2024</b>	<b>08h30</b>

Les usagers du territoire sont invités à ne pas se présenter spontanément aux urgences mais à contacter préalablement le centre 15 (SAMU 24) qui les orientera vers une prise en soins adaptée et/ou déclenchera les moyens nécessaires pour répondre au niveau d'urgence médicale requis, en coordination avec l'équipe des urgences du centre hospitalier de Sarlat.